

JUIN 2026, NUMERO 20

## ÉDITO

Depuis mars, plusieurs actualités ont marqué l'Aide Médicale Urgente tant au niveau national qu'en Bourgogne-Franche-Comté. Cette Newsletter du RUBFC vous en propose un tour d'horizon.

D'abord, en avril dernier est paru le tant attendu arrêté encadrant les RPIS, les Résumés de Patients d'Interventions SMUR. De la même façon que les RPU déjà en place, les RPIS vont permettre d'améliorer la connaissance de l'activité des SMUR. Cette réforme représente un changement structurant pour les équipes et les systèmes d'information hospitaliers, avec un enjeu majeur de qualité, de traçabilité et de valorisation des données d'intervention.

Ensuite, en juin s'est déroulé le lancement de la solution eCerveau en Bourgogne-Franche-Comté. Pilote dans ce déploiement, notre région accueille donc ces nouvelles applications en remplacement des anciens modules du ROR. Des [replays des webinaires de lancement et des sessions de formation à l'outil](#) sont disponibles sur notre site internet, n'hésitez pas à les consulter.

Enfin, il est toujours possible de s'inscrire à la 4ème journée du RUBFC qui aura lieu le 24 septembre 2026 au Palais des Congrès de Beaune. Cette année, venez découvrir les participants aux Trophées de l'Innovation et élevez le Jour J votre innovation coup de coeur ! Retrouvez toutes les informations sur [notre site internet](#).

L'équipe du RUBFC

## LE CALENDRIER DU RUBFC

- **25/06** : Visite du SU du CH de Dole
- **10/09** : Visite du SU/SUP/CRRA-15 du CH d'Auxerre
- **15/09** : GT SSE
- **24/09** : 4ème journée annuelle du RUBFC
- **01/10** : Visite du SU du CH d'Autun



## CHIFFRES CLÉS

### CHIFFRE CLE PANORAMA 2025

En 2025, le nombre de Dossiers de Régulation émis par les Centres-15 de la région BFC a dépassé le million (1 067 983), ce qui constitue une augmentation de 9,6% par rapport à l'année 2024 (974 029 dossiers l'an passé).

Le nombre de Dossiers de Régulation Médicale (DRM) a également augmenté, de 5,3% par rapport à l'année passée. Parmi eux, ce sont principalement les DRM de Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA), c'est-à-dire les dossiers régulés par un médecin libéral, qui ont augmenté : +8,8%, passant de 349 299 en 2024 à 379 873 en 2025. Les DRM pris en charge par un médecin hospitalier (AMU) eux, sont restés stables entre 2024 et 2025.

Parmi les Centres-15 régionaux, c'est pour le 71 et la Franche-Comté que le nombre de DRM a le plus augmenté entre les deux années (resp. +11% et +6%). Ils sont restés stables pour le 89 et le 21-58.

| Dossiers                                  | 2025      | Évolution 2024/2025 |
|-------------------------------------------|-----------|---------------------|
| Nombre de Dossiers de Régulation          | 1 067 983 | +9,6%               |
| Nombre de Dossiers de Régulation Médicale | 845 288   | +5,3%               |
| • DRM AMU                                 | 465 415   | -0,2%               |
| • DRM PDSA                                | 379 873   | +8,8%               |

Pour plus de détail, cliquez pour consulter [la Synthèse annuelle de l'activité des Centres-15 et SMUR de Bourgogne-Franche-Comté](#).  
Accès protégé, demandez le mot de passe à [orubfc@rubfc.fr](mailto:orubfc@rubfc.fr)

**eCerveau** a ouvert ses portes le 2 juin dernier !

C'est une nouvelle solution de veille et d'alerte sanitaire déployée dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Elle remplace désormais les modules du ROR BFC et centralise les données issues des rapports standardisés, principalement transmis par les structures de médecine d'urgence.

### À quoi sert eCerveau ?

Le portail met à disposition plusieurs outils permettant de suivre et d'anticiper les situations de tension au sein des établissements de santé :

- **Déclaration de PMI et de Plan Blanc** : ce module permet de signaler les situations de tension en fonction de différents niveaux et typologies.
- **Hôpital en Tension Temps Réel** : une cartographie régionale offrant une visualisation en temps réel des indicateurs de tension par établissement.
- **Évolution des indicateurs de tension** : des graphiques interactifs pour suivre les tendances dans le temps.
- **Niveau de Tension Global** : un diagramme synthétique permettant d'évaluer rapidement la situation.
- **Diagramme de charge** : un indicateur de l'occupation des services d'urgence, basé sur le nombre moyen de patients pris en charge.

**Nous espérons que ce nouveau portail constituera un véritable outil d'aide à la décision et facilitera le suivi de l'activité pour les professionnels des établissements de santé.**

## POINT D'INFO



### LES RÉSUMÉS PATIENT D'INTERVENTION SMUR (RPIS)

Le **RPIS** constitue une évolution importante dans l'organisation et le suivi de l'activité des Services Mobiles d'Urgence et de Réanimation (SMUR). Encadré par l'arrêté du 9 avril 2026, ce nouveau dispositif vise à harmoniser au niveau national le recueil des données liées aux interventions SMUR, au même titre que les données RPU pour les passages aux urgences. L'objectif est de **disposer d'une vision plus homogène, plus fiable et plus exploitable** de leur activité, à la fois pour le pilotage du système de santé, l'évaluation médico-économique et la veille sanitaire.

Le principe du RPIS est de produire, pour chaque intervention, un résumé structuré décrivant l'ensemble du parcours de prise en charge. Les données recueillies couvrent plusieurs dimensions :

- **Les informations liées à la régulation médicale** : origine de la demande, décision d'engagement du SMUR, type d'équipe mobilisée, établissement de rattachement ;
- **Le lieu d'intervention** afin de mieux analyser les caractéristiques territoriales de l'activité ;
- **Les données relatives au patient** et les éléments cliniques de l'intervention (composition de l'équipe, actes réalisés, diagnostics principaux et associés) ;
- **Le suivi du transport et de l'orientation du patient**. Le système permet désormais de tracer précisément la destination finale ou, le cas échéant, les raisons d'une absence de transport. Le texte renforce aussi le suivi opérationnel grâce à un horodatage complet des différentes étapes de la mission : départ, arrivée sur site, départ du lieu d'intervention, arrivée dans l'établissement d'accueil et retour à disponibilité.

Le calendrier de déploiement prévoit une phase de préparation technique et organisationnelle en 2026 et 2027, avec la mise à disposition des référentiels et formats par l'ATIH. **L'obligation de transmission des données RPIS entrera en vigueur au 1er juillet 2027** pour les établissements sièges de SMUR. Les données seront ensuite transmises selon un rythme quotidien aux autorités sanitaires puis consolidées au niveau national.